

SUPPLÉMENT AU MÉMORIAL.

(Numéro 61.)

MÉMOIRE du comte EMANUEL-HENRI-LOUIS-ALEXANDRE DE LAUNAI D'ANTRAIQUES, attaché à la Légation de Russie à Venise, arrêté sous les yeux du ministre de Russie à Trieste, le 22 mai 1797, par M. le général Bernadotte, et détenu dans le fort de Milan.

J'étois, en vertu du brevet suivant, attaché à la Légation de Russie à Venise.

« Alexandre de Mordwinoff, conseiller privé de SA MAJESTÉ L'IMPERATRICE de toutes les Russies, son ministre plénipotentiaire auprès de la sérénissime république de Venise, et grand-croix de l'ordre de St. Wladimir.

« Certifions que M. le comte de Launai d'Antraigues est, en vertu de l'ordre de sa majesté l'impératrice, mon auguste souveraine, attaché à la légation de Russie auprès de la sérénissime république de Venise; qu'il fait partie de cette légation, et qu'il est ainsi sous la protection immédiate de l'impératrice. En foi de quoi j'ai signé la présente pièce de ma main et scellée du sceau de mes armes. »

Venise, ce 15 décembre 1795.

[Place du
cachet.]

Signé ALEXANDRE MORDWINOFF.

J'avois été reconnu en cette qualité par le sénat de la république, le 28 avril 1796, en ces termes :

« Sigr. Minro. Plenipo. di Russia nell'uffo responsivo dei 28 aprile si fece una compiacenza il Senato di secondare le di lei richieste il riguardante Sigr. Comte d'Antraigues come impiegato e addetto alla di lei Legazione. Ingenue le note significazioni, e analoghe a quella coerenza di metodi, con cui si riguardavano la persone addette ad estere Legazioni, il Sigr. Comte predetto sara per godere delle personali immunità, e prerogative accordate dal diritto delle genti a quelli che formano il seguito di un ministro pubblico.

« Aprofittiamo anche di questa occasione per rafferma le sentimenti della particolar nostra considerazione ed affetto ».

Je logeois chez le ministre depuis cette époque, ainsi personne n'ignoroit le caractère dont l'empereur de Russie m'avoit revêtu.

Lorsque la plus bizarre révolution dont l'esprit humain puisse se former l'idée, eut détruit l'antique gouvernement vénitien, malgré la volonté du souverain, malgré le désespoir de ses sujets, et qu'on eut élevé l'arbre de la liberté au sein d'une ville à laquelle on arrachoit la liberté de conserver son ancien gouvernement; alors le ministre de Russie à Venise, voyant le gouvernement auprès duquel il étoit accrédité, anéanti, après avoir assisté à son agonie et à son dernier soupir, jugea qu'il devoit se retirer des états de Venise avec sa légation, pour demander et attendre les ordres de l'empereur son maître.

Il demanda donc au gouvernement vénitien, peu d'heures avant sa destruction, un passe-port pour lui, ses effets, les gens employés à sa légation et sa suite.

Le gouvernement vénitien s'adressa au ministre de France résidant à Venise, pour obtenir ce passe-port et cette garantie que le ministre avoit déjà offerte à tous les ministres qui voudroient se retirer.

Le ministre de France envoya ce passe-port le 15 mai 1797; en voici la copie littérale.

« Nous Jean-Baptiste Lallement, Ministre de la république Française près celle de Venise.

« Prions de laisser sûrement et librement passer, sous la garantie du droit des gens, le porteur du présent passe-port, ministre de Russie à Venise, ayant quitté cette ville entre lorsque les Français ont été appelés par ce gouvernement Vénitien; et prêtez-lui même escorte en cas de besoin pour traverser les postes Français depuis Venise par Mestre, Treviso, et jusqu'en Allemagne, etc.

« Le présent passe-port est valable également pour ses effets, pour sa suite et les personnes employées à sa légation.

« Le secrétaire de légation en l'absence du ministre.

Signé, JOSEPH VILLETARD.

« Certifié conforme, le commandant de la place de Trieste.

Signé BRECHET.

Munis de ce passe-port, nous partîmes tous ensemble, le ministre, ses conseillers et attachés à la légation, secrétaires et le consul, le 16 à dix heures du matin. Nous fûmes respectés jusques à Trieste et traités avec toute sorte d'égards.

En arrivant à Trieste, nous étions arrêtés devant la porte de la principale auberge, lorsque, tout-à-coup, nos voitures furent environnées de soldats, la bayonnette au bout du fusil, et leurs commandans ordonnèrent d'abord : « Ne laissez » sortir personne des voitures. »

Le second ordre fut : « Que tous les hommes aient à descendre des voitures; on respectera les femmes. »

Quand nous fûmes tous descendus, on nous plaça tous entre deux fusilliers, et on nous conduisit ainsi environnés chez M. le général Bernadotte.

Arrivés à son logis, on nous plaça dans une grande salle; et là, environnés de 50 officiers, M. Bernadotte arriva en robe de chambre, et demanda : « Quel est celui qui se dit ministre de Russie ? »

M. le comte de Mordwinoff, ministre de Russie, dit : « C'est moi qui suis et qui me dis ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur de Russie à Venise, me retirant avec ma légation sous la foi du passe-port du ministre de votre gouvernement », et alors il remit son passeport au général Bernadotte.

Il le lut, et pendant ce tems une foule de gens avoient les yeux fixés sur moi, parce que deux ou trois me désignant, disoient : « C'est lui; le voilà. »

Le passe-port lu, M. Bernadotte dit : « Combien avez-vous de personnes dans votre légation ? »

Puis : Quel est le nom de ces personnes ? »

Et sans entendre la réponse : « Monsieur, sans tergiverser, montrez-moi où est le comte d'Antraigues ? »

C'est moi, lui dis-je.

« Eh bien ! je vous arrête. »

Le ministre alors s'avança et lui dit : « Je vous déclare au nom de l'empereur, que M. le comte d'Antraigues est reçu au service de sa majesté l'empereur de Russie, attaché par son ordre à ma légation, et reconnu comme tel par le gouvernement de Venise. »

« Eh bien ! je veux l'arrêter. »
 » Vous n'en avez pas le droit ; il est compris nécessairement dans mon passe-port. »
 « Monsieur, il n'est pas question ici de droit et de justice, mais du droit de la force, et je suis le plus fort. »
 » M. d'Antraigues est notre ennemi et agent de Louis XVIII : s'il étoit vainqueur, il nous feroit tous fusiller ; je suis le plus fort, nous verrons : »
 « Retirez-vous, messieurs. » Et on renvoya le ministre et sa suite, et je restai seul avec ces messieurs.

Cet exploit fait, M. Bernadotte se retira, enveloppé dans sa robe de chambre : cet exploit, en effet, n'exigeoit pas un plus grand appareil.

Alors, le commandant de la place me dit : « Vous irez au quartier-général à Milan, et vous partez dans quatre heures. Parmi la foule qui m'entouroit, il me fut aisé de remarquer des regards d'affection et de bienveillance.

Je demandai alors à voir M. de Mordvinoff, voulant lui dire adieu ; mais un intérêt plus vif m'animoit encore.

Réuni depuis 1790, le 29 décembre, par les liens du mariage, à celle qui a fait, depuis 1789, la consolation de ma vie, j'avois, par respect pour les préjugés d'autrui, caché ce mariage.

J'avois dissimulé l'état de mon fils : elle l'avoit impérieusement exigé, soit par égard pour ma famille, soit par intérêt pour ma fortune. Car cette ame indomptable et fière n'a jamais été métrisée que par son sentiment. Je voulois la recommander au ministre, et par lui, aux bontés de l'empereur de Russie.

Ce brave et glant homme, mon chef, vint en effet, portant sur sa figure la profonde impression de la douleur et de la fermeté. Il me dit : elle se refuse de rester avec moi ; elle veut absolument partager vos fers et suivre votre sort.

Alors, je crus qu'il étoit tems de réparer une si longue offense ; j'aurois voulu lui éviter les périls qui alloient m'assaillir : elle vouloit les partager : et je la connoissois trop bien pour ne pas savoir que sa résolution seroit inébranlable.

Aussitôt je déclarai à mes tyrans que j'étois marié, que j'avois un fils ; que je demandois à les voir : on me l'accorda. Elle vint avec ce cher enfant de cinq ans, qui se jeta sur moi. Pour elle, pleine de courage, elle me tendit la main, et pour la première fois, enfin, je la nommai ma femme. Ce moment, qui la rendit à jamais à moi, me fit oublier mes fers, mes persécuteurs, l'avenir et le présent. Voilà l'obligation que j'ai à mes persécuteurs.

Publier celles que j'ai à ma femme en ces affreuses circonstances, n'est pas encore en mon pouvoir.

Jamais il n'a existé un courage plus ferme, une ame plus maîtresse d'elle-même, un caractère plus fort dans l'adversité ; jamais on n'a vu plus de sécurité dans l'infortune. C'est qu'elle ne pense qu'au motif de ses malheurs ; elle n'en voit que le but : et tout ce qui sépare cet intervalle, ne lui paroît que le juste travail imposé à la vertu pour obtenir sa récompense.

On l'obligea de faire porter mes coffres, nos malles ; on fouilla tout. On vouloit sur-tout mes papiers ; et comme j'hésitois à les donner, on menaça le ministre de Russie de saisir tous les siens et de les fouiller.

Alors croyant à tout prix devoir assurer la sûreté de la légation, je livrai mes papiers. Quand on eut scellé la porte-feuille, il fut question du départ, on me permit de conduire ma femme.

On me l'accorda, à condition que je pairois les frais des quatre chevaux de sa voiture et du voyage.

Vainement je sollicitai d'être avec elle et mon fils : le courage qu'elle avoit déployé, en avoit tellement imposé, qu'il fut impossible de l'obtenir de mes geoliers. Il fallut faire passer sa voiture devant la mienne, et la suivre dans une voiture à moi, avec un officier à côté de moi, qui avoit mon porte-feuille devant lui et vingt dragons autour de ma voiture. C'est ainsi que nous partîmes de Trieste, le 23 mai, à quatre heures du matin.

J'ai eu à me louer de l'humanité de M. Dar, chargé de me conduire à Milan.

Il a obéi aux ordres qu'il avoit reçus, avec politesse ; il me faisoit

garder avec des sentinelles sous mes fenêtres, à ma porte ; mais d'ailleurs, il étoit honnête et prévenant.

Obligé de voyager par d'accablantes chaleurs, nous arrivâmes à Milan, le 29 au soir, et on me conduisit chez le commandant de la place, nommé Sagot. Celui-ci me sépara aussitôt de ma femme, et m'envoya coucher sur un mauvais grabat dans un couvent, où l'on mettoit les prisonniers de guerre : et pour m'avertir sans doute de sa manière de penser, outre une sentinelle à ma porte, dans une chambre où un lit tenoit à peine, il plaça un soldat au pied de mon lit.

Le 30, je fus conduit au château de Milan et fort mal logé : j'eus la liberté de voir ma femme et mon fils. Le lendemain de mon arrivée au fort, on me changea même de logement, pour me transférer dans l'espèce de cachot que j'occupe, quoiqu'à un second étage, n^o. 10.

C'est un réduit formé par une voûte à plein ceintre, de douze pas de longueur, et six de largeur (1).

Ayant deux petites fenêtres grillées donnant sur la galerie, où est une sentinelle à ma porte.

Et cette porte se ferme avec un verrou en dehors.

On a eu, je crois (sans l'assurer), l'attention de me loger en face d'une grande tour, qui est le point de vue de ma prison, sur laquelle est attaché un cadran qui n'a plus aucun mouvement, et dont l'aiguille, tournant à chaque instant, annonce que le ressort qui la dirigeoit est brisé..... Ce cadran emblématique est environné de quatre espèce de bandes divergentes en bleu et rouge : ce sont les drapeaux nationaux ; ils sont surmontés par une pique énorme, peinte à fresque rouge bleu et blanc, couronnée d'un énorme bonnet, qu'on dit celui de la liberté.

Certes, on a eu raison de me loger ainsi ; j'espère avoir en effet ma liberté sous les grilles de mon cachot, et je vais essayer de le prouver.

J'avois écrit de Vérone, cette lettre à M. Buonaparte.

« Monsieur le général,

» J'ai été arrêté dimanche soir à Trieste, par M. le général Bernadotte, en présence de M. le comte de Mordvinoff, ministre plénipotentiaire de Russie à Venise, mon chef, qui a protesté contre la violence exercée sur un membre de sa légation, au mépris du passe-port accordé par le ministre de France à Venise, qui assureroit la sauve-garde, sous la garantie du droit des gens, au ministre et à tous ceux attachés à sa légation.

» J'ai l'honneur de vous envoyer, 1^o. le brevet qui m'a été remis par M. le comte de Mordvinoff, de l'ordre de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, qui m'ayant accordé d'être son sujet, a daigné m'attacher à son service et m'employer dans la légation de Venise. Ce brevet a été présenté au sénat publiquement, le 11 avril ; et il a été répondu par la reconnaissance formelle du caractère dont j'étois revêtu, le 28 du même mois 1796. Ces deux pièces sont cotées n^o. 1 et 2.

» Lorsque, vu les circonstances, la légation de Russie à Venise a dû s'éloigner de cette ville, le ministre de Russie a demandé un passe-port au gouvernement Vénitien, pour lui, ses effets, sa suite et les employés à sa légation. Ce passe-port, tel qu'il l'avoit demandé, a été accordé par le ministre de France : j'en joins ici la copie, n^o. 3. C'est après avoir lu tous ces actes que j'ai été arrêté, qu'on a fouillé tous mes coffres, saisi tous mes papiers, qu'on me mène prisonnier auprès de vous, escorté par vingt dragons. Voilà les faits, monsieur le général, ils parlent d'eux-mêmes, et je n'ai rien à y ajouter.

» Dès 1790, à l'instant que le gouvernement sous lequel j'étois né, a altéré son antique constitution, j'ai renoncé à ma patrie et à ma fortune ; je suis sujet, employé et payé par un autre souverain. Ces faits-là sont publics.

Je dois au caractère dont il a plu au souverain mon maître de me revêtir, de vous demander, monsieur le général, qu'après avoir examiné les pièces ci-jointes, vous veuillez bien ordonner que je sois remis sous votre sauve-garde à Trieste, où j'ai été arrêté, pour pouvoir, en obéissant aux ordres de l'Empereur de Russie mon

(1) Depuis, par ordre du général en chef et du général commandant la Lombardie, j'ai pu me promener ; il est même question de changer mon logement et de me loger en ville.

maître, me rendre au lieu où réside à présent la légation dont je suis membre. Je demande que mon porte-feuille me soit rendu, et les scellés qu'on y a apposés, levés. Voilà, monsieur le général, ce que la justice la plus sévère m'autorise de réclamer de vous.

« Ce devoir rempli, je dois aussi vous dire, que la violence inouïe dont je viens d'être l'objet, le mépris formel du droit des gens, la violation du passe-port par ceux-mêmes qui l'ont accordé, peut faire croire, sans être exagéré, à la continuité de semblables violences : j'espère les supporter toutes avec le même courage. Mais j'ai une femme et un fils ; je l'ai vainement engagée à rester auprès du ministre de Russie ; elle a voulu partager tous les désagrémens de ma position. Je l'aime et je l'estime trop, pour lui envier ce glorieux témoignage de ses principes et de ses sentimens pour moi.

« Je vous prie donc, monsieur, tant que j'existerai votre prisonnier ou celui de votre gouvernement, de ne pas séparer de moi ma femme et mon fils.

« J'ai l'honneur d'être,
« Monsieur le général,
« Votre très-humble et très-obéissant serviteur ».

Vérone, le 26 mai 1797.

Je lui écrivis cette seconde.

31 mai 1797.

Monsieur le général,

J'ai dû vous laisser le tems de réfléchir à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire de Vérone, en date du 26 mai, avant que de vous en écrire une seconde sur le même objet. L'officier qui m'avoit conduit de Trieste ici et qui vous a remis mon porte-feuille, m'avoit promis de me faire part de votre décision ; il ne l'a pas fait jusques ici, et je me vois forcé, monsieur le général, de vous récrire, pour vous remettre sous les yeux l'injustice de mon arrestation, et réclamer ma mise en liberté. On me dit que vos grandes occupations vous empêcheront de me répondre ; on me trompe sans doute : car quelle sorte d'occupation pourroit excuser la perpétuité de la violation manifeste du droit des gens, exécutée en votre nom et maintenue par votre autorité. D'ailleurs, mon devoir n'est pas d'obtenir justice ; mais mon devoir est de la réclamer sans cesse, et d'environner l'opinion publique d'assez de connoissance sur ce qui me regarde, pour qu'elle puisse prononcer entre mes réclamations et l'injustice absurde, et la cruauté de mes persécuteurs.

Vous ignorez, monsieur le général, de quelles méprisables intrigues on vous a fait l'instrument ; je les dévoilerai toutes, et vous verrez alors, monsieur, que votre autorité n'a fait que servir la haine dont m'honorent des gens trop obscurs pour vous être connus. Ce sont leurs intrigues qui ont amené la démarche la plus contraire à l'intérêt même de votre gouvernement. Il n'en existe pas en effet qui n'ait le plus grand intérêt d'établir la confiance dans sa fidélité à maintenir ses propres engagements et son respect pour le droit des gens. Or, monsieur le général, quand j'ai été arrêté à Trieste, je voyageois à la suite d'un ministère public, et le chef étoit garant, par un passe-port qui le mettoit lui et tous ses subordonnés, sous la garantie expresse du droit des gens. Je remis de nouveau sous vos yeux la copie de ce passe-port. Ceux qui l'ont délivré ne pouvoient ignorer que je faisais partie de cette légation, puisque mon titre avoit été publiquement et formellement reconnu par le gouvernement Vénitien.

Il seroit donc prouvé, monsieur, que ce n'est que pour mieux s'assurer de ma personne, que le gouvernement Français m'a donné toutes les garanties qui devoient la faire respecter : et si tel a été son projet, il est clair qu'il devoit réussir.

Je croyois le règne de Robespierre et de St. Just fini ; mais il auroit encore existé, que ma confiance dans ce passe-port auroit été la même. Et je ne sache pas que lors de l'invasion de la Hollande, Robespierre ait osé commettre un pareil attentat contre le droit des gens.

Le gouvernement Français croiroit-il avoir des droits sur moi parce que je suis né Français ? Cela n'est pas possible ; puisque d'un côté il a perdu toutes mes propriétés et m'a rangé dans la classe de ceux qui ne pouvoient plus être regardés comme Français.

Dès 1790, j'ai cessé moi-même de vouloir vivre sous un gouvernement qui n'étoit plus celui sous lequel j'étois né.

Et je suis au service de l'Empereur de Russie, après avoir été à celui de son auguste mère. On me dit qu'on me reproche mes sentimens de vénération, d'amour et de fidélité, pour le successeur de ceux qui furent mes Rois. L'Empereur de Russie, au service duquel je suis, reconnoissant les droits de Louis XVIII, tous les devoirs réunis m'attachent à lui. D'ailleurs, monsieur le général, le prix de la fidélité à ce prince a été taxé par le gouvernement qui a remplacé la monarchie : en renonçant pour jamais à la France ; en y abandonnant toute sa fortune, il a toujours été permis de l'aimer, de l'honorer, de lui être fidèle. Je n'ai pas hésité à faire tous les sacrifices qui devoient être le prix de mes sentimens et de mes principes.

Je suis étranger pour jamais à la France ; de quel droit son gouvernement vient-il me demander compte de mes actions ? et en vertu de quelle étrange loi le gouvernement Français conserve-t-il des droits sur ceux qu'il a déclaré ne plus être Français, et qui depuis sept ans déclarent eux-mêmes ne plus vouloir être Français ? D'ailleurs, monsieur, tous ces faits-là étoient connus quand on a accordé le passe-port à M. le ministre de Russie. Et s'ils n'ont pu autoriser à le refuser, à plus forte raison ne pouvoient-ils autoriser le gouvernement qui l'a accordé à violer ses propres engagements, et à mettre dans une prison celui que cinq jours auparavant ce même gouvernement avoit mis sous la garantie du droit des gens. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé d'exemple d'une violation aussi inouïe.

J'ai parcouru des parties de l'Arabie, où le droit public est d'arrêter et de dépoillier les voyageurs ; mais j'avois obtenu une sauve-garde du chef de la nation ; et avec cette seule sauve-garde j'ai parcouru leurs déserts avec la plus parfaite sécurité. Ils avoient pourtant les mêmes droits que ceux qu'à exposé M. le général Bernadotte à M. le ministre de Russie, lorsqu'après ses représentations et protestations, il lui déclara nettement qu'il ne s'agissoit pas de justice et de raison ; mais du droit de la force, et qu'il étoit le plus fort.

Comme c'est vous, monsieur le général, qui avez l'autorité suprême en Italie, je m'adresse à vous pour vous demander en justice ; vous demander en conséquence de me laisser la liberté de me rendre auprès de la légation de Russie, dont je fais partie, à Laubach. Je demande qu'on me rende mon porte-feuille.

Je n'imagine pas, malgré tout ce que j'éprouve, qu'il soit possible qu'on l'ouvre ; et si l'on se permet cette seconde violation, au moins ne se permettra-t-on pas celle de l'ouvrir sans m'appeller.

Je demande donc que le porte-feuille me soit renvoyé. Je demande, monsieur le général, qu'on n'ajoute pas à une arrestation aussi injuste que la mienne, tous les moyens possibles pour me la rendre pernicieuse et en augmenter l'iniquité. Je demande que l'on ne m'enferme pas dans une prison : et si l'on veut absolument me tenir dans le fort de Milan, je demande que l'on m'y laisse la liberté de m'y promener ; que ma porte ne soit pas sans cesse occupée par un factionnaire, et qu'on me donne le moyen d'avoir un appartement assez grand pour y loger ma femme et mon fils ; ce qui ne se peut dans l'espèce de cachot où l'on m'a placé hier. On me dit pour raison que je suis prisonnier d'état. Si d'avoir été arrêté par l'état qui m'avoit donné sa sauve-garde ; qui m'avoit garanti en me mettant sous la protection formelle du droit des gens, est ce qu'on appelle en France, être prisonnier d'état, il est certain, que je le suis : mais, excepté cela, je ne peux comprendre ce que l'on veut me dire.

Voilà, monsieur le général, ce que j'ai l'honneur de demander à votre justice.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le général,

On me signifia alors, le premier juin, qu'il falloit partir pour Paris, et d'abord pour Chambéry.

Ma santé rendoit ce départ impossible : il fallut différer.

Cette même nuit M. Bernadotte m'envoya une voiture, avec le commandant de la place, pour me conduire chez lui, à trois lieues de Milan.

Je m'y rendis, et nous eumes, en présence de M. le général Berthier, une conférence de deux heures.

On avoit visité mon porte-feuille sans daigner m'appeller à l'inventaire, et par conséquent sans constater juridiquement ce qu'il contenoit.

A la vérité, cela n'en valoit pas la peine : des ouvrages de littérature, des lettres de J. J. Rousseau et de Voltaire, des ouvrages sur Montesquieu.

Voilà ce qui le composoit. L'œil de mes ravisseurs a fouillé dans tous mes secrets, et actuellement, malgré mes réclamations, on garde mon porte-feuille, pour copier sans doute ce qui intéresse; ce qui est tout aussi conforme aux droits de l'honnêteté que mon arrestation l'a été aux droits des gens.

Parmi ces mémoires, il y en avoit un d'un homme que je ne connois pas; qui disoit avoir été le créateur de la coalition à Berlin, à Vienne et à Madrid, par les voyages qu'il avoit faits.

C'est sur cet écrit que l'on m'envoyoit à Paris. Mais il y a dix-neuf ans que je n'ai été à Vienne; et de ma vie je ne fus à Berlin ni à Madrid.

Tant d'honneur ne m'appartenoit pas; je le fis appercevoir au général, et mon voyage fut retardé.

Malgré mon droit, plus évident, plus clair que la lumière du jour; malgré mes réclamations, il fut résolu qu'il falloit attendre si le directoire auroit besoin ou fain de ma personne; si cet appétit l'emporteroit sur l'intérêt national, qui exige si impérieusement que le droit des gens soit respecté, et qu'un gouvernement ait au moins la pudeur de ne pas arrêter et assassiner ceux à qui cinq jours auparavant leur arrestation, il promettoit sauve-garde, sûreté, garantie, par l'organe de son ministre public et de son représentant.

J'attends donc la décision des cinq dictateurs, plus puissans que te le furent jamais ceux de Rome: car autre chose est de disposer de la vie des citoyens, autre chose est de disposer de l'honneur d'un état.

Quant à la liberté de mes paroles, je ne peux me plaindre, elle a été entière, j'en ai usé sans réserve: et je n'ai pas un sentiment que je me puisse reprocher de n'avoir pas manifesté.

Quant à celle de ma personne, je dois rendre justice, même à mes ennemis: j'ai trouvé des gens pleins d'humanité, pénétrés de l'injustice que j'éprouve, cherchant à la réparer par des procédés pleins de délicatesse et d'honneur.

De la part du général en chef, j'ai éprouvé des témoignages d'intérêt. En se refusant à me rendre la justice qui m'est due, il m'a offert tout ce que le désir de m'être personnellement utile pouvoit lui inspirer.

Mais j'ai appercu aussi, quoiqu'en petit nombre, de ces gens héritiers du sang de Robespierre, qui, forcés de renoncer à le répandre et à la volupté de le voir couler, me paroissent éprouver, sous l'empire de la modération actuelle (qui, à en juger par ce qui m'arrive, n'est pas même encore devenue la rigoureuse justice) un tourment semblable à celui que ressent un tigre sous ses barreaux, lorsqu'il voit sa proie se promener autour de sa loge, et sés fers l'empêcher de l'atteindre.

On apperçoit leur gêne, leur appétit, leur férocité et leurs regrets.

Les maîtres de la France pourroient, sans aller chercher au loin des animaux féroces au milieu de l'Afrique, renouveler à Paris les supplices de Néron. Qu'ils lâchent ces hommes de sang sur leurs victimes, dans un amphithéâtre, et ils verront si, en les condamnant à la férocité de ces sortes de bêtes, ils n'ont pas trouvé en France même, des êtres plus féroces encore que les tigres du désert et le lion de l'Afrique.

Jusques à ce moment j'ignore mon sort. Eh! certes, il est difficile de le prévoir avec un peuple dont des gouvernans respectent si peu l'honneur et le droit des gens, avec un peuple dont les chefs ont, à en juger d'après ce qui m'arrive, adopté cette jurisprudence inconnue jusques à ce jour.

Tel homme dont la fortune offre une riche confiscation, est étranger à la France, afin de pouvoir la lui confisquer.

Mais le même homme redeviendra Français, quand nous pourrions attenter à sa liberté et à sa vie.

Pour saisir un homme qui nous déplaît, qui appartient à un prince étranger, qui est son plénipotentiaire, employé par lui, et reconnu pour faire partie d'un ministère public, nous lui promettons sauve-garde, garantie; nous le prenons sous la protection du droit des gens.

Après avoir ainsi assuré sa confiance par tout ce qui doit faire respecter sa personne, nous le saisissons, en lui déclarant que justice et raison ne sont que des mots, et que la force est tout.

Avec de tels principes mis en action, il est difficile de prévoir l'avenir.

Au fort de Milan, logé n°. 10, ce 4 juin 1797.

Le comte d'ANTRAIGUES, au service
de l'Empereur de Russie.

S P E C T A C L E S.

Du premier thermidor.

THÉÂTRE DES ARTS, RUE DE LA LOI.

La première représentation de Médiocre et Rampant ou le Moyen de parvenir, et Zénéide.

OPÉRA-COMIQUE NATIONAL DE LA RUE FAVART.

On prévient, par la voie des journaux, les personnes attachées à ce spectacle, qui pourroient être absentes à cause des travaux dans la salle, qu'on paiera les appointemens à la caisse auj. 1^{er} thermidor et jours suivans, depuis midi jusqu'à deux heures.

THEATRE DE LA RUE FEYDEAU.

La petite Nanette; je Traité nul.

THEATRE DU VAUDEVILLE.

Arlequin Dentiste; les Effets au porteur; la Danse.

DE LA CIT. MONTANSIER, JARDIN ÉGALITÉ.
Le Sourd; Silvain.

A M B I G U - C O M I Q U E.

L'Enfant du Malheur; la folle Epreuve.

T H E A T R E D' E M U L A T I O N.

Camibse; Coco Ricco; P'An et le Procureur.

Jeu di 2 thermidor.

Jardins d'Idalie, avenue des Champs-Élisées, Fête villageoise tenue par Ruggieri. Danses champêtres, illuminations en verre de couleur, musique d'harmonie et divers amusemens d'un genre nouveau. La fête sera terminée par un superbe bouquet d'artifice, précédé de flammes bengales, bombes lumineuses et à pluie d'or, mime, caisses réglées, serpentaux, etc.

Le bouquet se tirera à dix heures précises, et sera annoncé par des boîtes.

L I V R E N O U V E A U.

Le prétendu Bref du 5 juillet 1796, prouvé apocryphe. Prix, six sous, et huit sous, franc de port pour les départemens. A Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, n°. 44. A Lyon, chez RUSAND, rue Mercière.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44; CUCHET, rue et Hôtel Serpente; et RICHARD, rue de Thionville, No. 40: et pour toute la Belgique, chez Hognies, à Bruxelles.

Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois; de 18 liv. pour six mois, et de 36 liv. pour l'année.